



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 2

Du 12 novembre 2015

Présents :

Elus : Mmes Joëlle BATTESTINI, Aurélie CHATAIGNIER, Muriel HENRY, MM Patrick GUILLAUME, José MORALES.

Agents : Mme Carine PONTET Chef de la Police Municipale,
M. Guy TEZIER Directeur des Services Techniques,
M. Sylvain CAMOIN Chargé de Mission Environnement/Aménagement du Territoire,
Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

Muriel HENRY, Adjointe au Maire, explique que les Conseils de Quartiers ont été créés en 2008. L'an dernier le Conseil de Quartier du secteur 2 revêtait un caractère exceptionnel puisqu'il était réservé aux événements pluvieux et venteux du 13 octobre. Les autres problèmes n'avaient pas été évoqués.

A QUOI SERVENT LES CONSEILS DE QUARTIERS :

- ✓ A porter les projets, et être en contact avec la population
- ✓ A échanger régulièrement sur les projets participatifs
- ✓ A développer des projets spécifiques en montant des ateliers tels que la place de la Mairie, ou l'atelier voirie
- ✓ A aménager un espace de réflexion, de discussion et de contribution

LES GRANDS SUJETS :

LA METROPOLE

La loi nous oblige à rentrer dans la métropole en janvier 2016. Pour l'instant il n'y a aucun impact direct. La fiscalité reste communale pour 2016.

Les élus vont mener un combat pour conserver la gratuité des transports.

LE PLU

Une réunion publique sur le PLU a eu lieu le 18 septembre, avec la présentation du PADD, sur ce que dit la loi, les textes. Le PLU engage sa vision sur 20 ou 30 ans.

Il en résulte que, d'après la loi, nous devons densifier autour des moyens de transport et des systèmes d'assainissement. Les autres espaces seront gelés.

LA SORTIE D'AUTOROUTE

Une réunion sur le projet ESCOTA, à l'initiative des Maires de La Bouilladisse et de La Destrousse, a eu lieu le 17 septembre dernier. La sortie Belcodène a pris beaucoup de retard et verra le jour en 2020. L'entrée et la sortie se situeront à Belcodène au lieu-dit La Galère.

LA 3^{ème} VOIE

ESCOTA est d'accord pour installer un mur anti-bruit sur toute la commune.

LE LYCEE

La livraison est prévue en 2020. Un comité de pilotage sera programmé après les élections régionales.

LES PARKINGS RELAIS

Des parkings vont être aménagés vers le pont de Magne pour permettre aux personnes, qui utilisent d'autres moyens de transport que leurs véhicules personnels, de se garer à l'extérieur de la commune.



Question : Quand on crée des places de parking, ne peut-on pas faire des bornes électriques ?

Réponse : Une borne coûte 30 000 €. Nous n'avons pas d'aide de l'Etat. Cela revient très cher à un petit village.

SUITE AUX INTEMPERIES

Nous avons réagi rapidement, pour éviter que les problèmes ne se renouvellent, avec la mise en place de buses, de bassins de rétention, l'étude du réseau pluvial de la commune, ceci afin de permettre les travaux. Le schéma a abouti avant l'été.

Question : Peut-on revoir des travaux qui ont déjà été faits ?

Réponse : Oui si cela pose problème. Les travaux chemin des Marcellines sont finis. Ceux du chemin de l'Union ont commencé ce matin. Et effectivement s'il s'avérait après étude que la nouvelle route aggrave une situation sur l'évacuation de l'eau, évidemment que des travaux d'amélioration seraient de nouveau engagés.

LA VOIRIE

Nous aurions dû faire la tranche 2 (des Marcellines jusqu'après le pont du Tonneau). Le retard qui a été pris est dû à l'enfouissement des lignes, partie que nous ne maîtrisons pas.

Si l'an prochain nous rencontrons un retard au niveau de l'enfouissement, nous commencerons par la phase 3 (croisement RD 96).

Question : Il est très dangereux de sortir du chemin des Barres, au-dessus de l'Acadie, car des voitures sont mal garées.

Réponse : Un parking va être aménagé et les véhicules seront garés en épis.

Nous allons voir avec l'Agglo s'il y a une possibilité de déplacer un container à ordures ménagères depuis le point de collecte situé dans le virage au bas du chemin des Marcellines, côté lotissement l'Acadie, vers le point d'appart volontaire situé au bas du chemin des Barres.

Question : Au Hameau des Gorguettes, les véhicules roulent très vite.

Réponse : Nous avons imaginé, pour casser la vitesse, une voie matérialisée au sol et partagée entre les cyclistes, les piétons, les véhicules.

Question : Qu'en est-il de l'enfouissement au chemin des Barres ?

Réponse : L'enfouissement est prévu jusqu'au premier poteau, pas plus haut, ainsi qu'au chemin des Gorguettes.

Question : Des tranchées seront-elles faites au milieu de la route ?

Réponse : Non, elles seront sur le côté.

Questions : Est-ce que le poteau d'EDF restera ?

Réponse : Il en faut un pour remonter le chemin des Barres.

Question : Le croisement avec la RD 96 est très dangereux.

Réponse : L'aménagement d'un rond-point n'est pas possible.

Question : Il faudrait mieux le signaler, et enlever les poubelles qui gênent la vue.

Réponse : Nous allons le signaler à l'AGGLO.

Question : Lorsque nous sortons du chemin des Barres, la boîte aux lettres gêne également la vue.

Réponse : Il faut voir cela avec La Poste.



Possibilités :

- ✓ Faire une avancée sur la largeur pour sécuriser,
- ✓ Imaginer une autre route, en sens unique, via le terrain Meger. FACONEO a mis à l'étude une esquisse pour sécuriser le quartier.
- ✓ Dans la phase 2, des panneaux traversants sont prévus pour contrôler la vitesse.

Question : Les panneaux « fin d'agglomération » et « fin de limitation de vitesse » sont placés avant le croisement.

Réponse : Nous avons demandé plusieurs fois le déplacement, on va recommencer. Mais c'est le seul endroit qui permette le dépassement.

Question : Le croisement en face de la pharmacie Caillac est encore plus dangereux.

Réponse : Cette rue est amenée à être modifiée avec l'aménagement du Val'Tram.

Question : Ne peut-on pas supprimer deux places de parking ?

Réponse : Effectivement des jardinières ont été posées à cet endroit, mais cela n'a rien changé. Toutes les voies adjacentes rencontrent des problèmes avec l'intersection de la RD 96. La solution de supprimer les places de stationnement dessert les commerçants. Il faut retravailler cette zone qui reste très accidentogène.

Question : Le chemin des Marcellines a un flux de circulation important avec l'école du Pigeonnier. De plus il n'y a aucune visibilité en haut à la source. Il y a un terrain en contrebas après la source.

Réponse : On peut envisager des solutions pour la visibilité.

Question : Est-ce que le chemin de Sive est un chemin public ? En l'empruntant cela permettrait de rejoindre à pied le centre du village sans passer par la route.

Réponse : Le chemin de Sive est un chemin privé. Il y a un droit de passage qui va sur le terrain de M. SILVA.

Intervention : 4 mètres plus loin, il y a un terrain qui appartient à la Mairie.

Question : Il est dommage que les accès à la grotte et au plateau ne soient pas possibles.

Réponse : Déjà en 2008 la question s'était posée. Mais nous sommes sur du privé. C'est par sécurité que le propriétaire justifie son refus de passage. Effectivement des pierres jetées de la grotte endommageaient régulièrement sa toiture. On peut aller au Tonneau par Belcodène.

Question : En 2008 un miroir devait être installé au chemin du Tonneau afin de donner plus de visibilité car une haie de bambous cache la route. En bas du Tonneau des oliviers non taillés menacent d'endommager les fils de téléphone.

Réponse : Nous avons demandé aux riverains de tailler les haies envahissantes. Le miroir a été posé depuis la réunion.

LE TOUT A L'EGOUT

Le raccordement au tout à l'égout n'est pas possible pour l'instant. Ce n'est pas inscrit au budget. En priorité il y a la création d'une station d'épuration au Pigeonnier pour le raccordement des écoles.

Question : Quand sera-t-on raccordés ?

Réponse : On ne peut plus augmenter le réseau.

Question : Quelle est la solution ?

Réponse : Il faut créer une station de refoulage.

Question : Ne peut-on pas la faire à la place du lycée ? Le raccordement est un confort.

Réponse : Le lycée aussi est un confort.



Question : A-t-on l'étude de flux de la Chapelle ?

Réponse : Non car nous n'avons toujours pas la carte scolaire.

Question : Nous allons rencontrer deux flux. Il y aura aussi, avec la construction de la ZAC, des gens travaillant sur Aix qui prendront l'axe. Comment demain va s'instaurer ce flux ?

Réponse : Ce n'est pas la même chose d'étudier le flux de l'eau et celui des véhicules. L'AGGLO estime qu'étendre le réseau vers du pavillonnaire n'est pas rentable.

Question : La vérification des fosses septiques est très onéreuse.

Réponse : Effectivement, c'est une démarche imposée par le public et payée par le privé, la réglementation est malheureusement à appliquer. Nous avons conscience de ce que cela représente.

Question : Est-ce que le réseau ne pourrait pas être monté avec l'enfouissement ?

Réponse : Non car le projet n'est pas encore fait.

Question : Quels élèves le lycée accueillera-t-il ?

Réponse : Les enfants de La Bouilladisse, les élèves des villages voisins. Le lycée nous apportera le tout à l'égout qui ne sera pas payé par les administrés.

Question : Quel intérêt de construire le lycée à La Bouilladisse qui est un cul de sac ?

Réponse : Non au contraire, le village est central par rapport à la zone scolaire et il y aura le Val'Tram.

LE TRANSPORT

Question : Le bus à la demande est souvent vide. Ne peut-on pas utiliser une voiture légère ? De plus, il ne s'arrête pas si on le hèle.

Réponse : L'AGGLO étudie la question. Il est vrai que cela a un coût important pour quelques personnes. Cela va changer et il pourrait être remplacé par un bus de ligne.

L'idée de départ était d'aller chercher les personnes qui ne sont pas véhiculées mais effectivement cette solution est bien trop coûteuse.

LES VOISINS VIGILANTS

Un article est paru dans le Jonctions n°122 concernant les « Citoyens solidaires ». Des référents dans chaque quartier se chargeraient de sécuriser le village en faisant remonter l'information d'après un circuit bien défini (véhicules suspects, rodeurs,...)

Cette initiative permettra de privilégier la prévention et l'avertissement afin de mieux travailler le relationnel entre Police, Gendarmerie et Référent.

Les personnes qui désirent déposer leurs candidatures peuvent le faire auprès de la Police Municipale.

DIVERS

Question : Peut-on recevoir par mail le programme des manifestations qui se déroulent à La Bouilladisse ?

Réponse : Il faut envoyer un mail à Joëlle PERRY j.perry@ville-bouilladisse.com

Question : Ne peut-on rien faire contre la pollution visuelle occasionnée par les murs de clôtures, les abris de jardins, les enduits pas terminés...

Réponse : La loi ne prévoit rien si les travaux ne sont pas terminés. Les propriétaires n'auront pas la conformité mais rien d'autre. Le Service Urbanisme effectue un recensement avant d'envoyer un courrier aux personnes concernées.

La séance est levée à 20h10